

---

Adresse de la société républicaine de Montivilliers qui annonce à la Convention d'avoir célébrée une fête civique en l'honneur des martyrs de la liberté, lors de la séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société républicaine de Montivilliers qui annonce à la Convention d'avoir célébrée une fête civique en l'honneur des martyrs de la liberté, lors de la séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 242-243;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_35931\\_t2\\_0242\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35931_t2_0242_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

# Séance du 23 Nivôse An II (Dimanche 12 Janvier 1794)

Présidence de DAVID

## I

La séance s'ouvre à onze heures du matin par la lecture de la correspondance.

Le ministre de la marine réclame une somme de 600 livres au profit de Théophile Mandar (1), auteur de la traduction du voyage de Thomas Howell, à distraire sur les deux millions affectés, par le décret du 3 août 1790, à l'encouragement des savans et des artistes (2).

Sa lettre est renvoyée aux comités des finances et d'instruction publique (3).

[Delemont (4), 18 pluv. II. Au C. d'Instruction publique] (5)

« Citoyens,

Le Ministre de la Marine a écrit à la Convention nationale pour lui demander qu'il me soit accordé une gratification de 600 l. pour la traduction du voyage en retour de l'Inde en Europe, par *Thomas Howell*.

J'ai appris par les journaux que cette demande avoit été renvoyée à votre Comité. Je vous prie, Citoyens, de hâter le rapport que sans doute vous jugerez devoir faire en ma faveur. Je suis pauvre, et je vends ici les livres de ma bibliothèque pour m'aider à vivre.

Les livres sont les *instruments aratoires* de l'homme de lettres. S. et F. »

Théophile MANDAR.

## 2

La société républicaine de Montivilliers annonce à la Convention qu'elle a célébré une fête civique, en l'honneur des martyrs de la liberté (6).

Mention honorable, et insertion au bulletin (7).

(1) Le *J. Fr.* (n° 476) l'identifie ainsi : « Mandat, juge du tribunal de Porrentrui ».

(2) *P.V.*, XXIX, 181. Mention dans *J. Matin*, n° 525; *Ann. patr.*, p. 1693; *C. Eg.*, p. 97; *J. Lois*, n° 472; *J. Sablier*, n° 1073; *M.U.*, XXXV, 378.

(3) Simple mention dans F<sup>17</sup> 1009<sup>B</sup>, pl. 3, p. 2121.

(4) Départ<sup>1</sup> du Mont-Terrible.

(5) F<sup>17A</sup> 1009<sup>A</sup>, pl. 5, p. 1896. Ce dossier contient la suite de la correspondance de Mandar. La traduction du « Voyage de Th. Howell » fut confiée pour examen à Jay de Ste Foy qui, le 7 germ. II, n'avait pas encore remis son rapport.

(6) *P.V.*, XXIX, 181. Mention dans *M.U.*, XXXV, 378; *C. Eg.*, p. 98; *J. Matin*, n° 525.

(7) B<sup>1n</sup>, 23 niv.

[Montivilliers, 5 niv. II] (1)

« Citoyens représentants,

Dans tous les lieux où il existe des hommes républicains et sensibles la mémoire de Le Pelletier et Marat doit exciter des soupirs et des regrets. Sur l'invitation de la Société populaire et républicaine de Montivilliers, la commune du lieu, district du même lieu, département de Seine-Inf<sup>me</sup> vient de rendre aux mânes de ces deux martyrs de la liberté son hommage mérité justement.

Le décadi 30 frimaire, onze heures du matin. Cette fête funèbre fut annoncée au son de la cloche, la garde nationale de Montivilliers et le bataillon de la 1<sup>re</sup> réquisition de Chaumont rangés en bataille sur la place d'armes, après plusieurs évolutions s'approchèrent du local des séances de la municipalité et reçurent entre deux rangs ouverts, l'administration de district, la municipalité du lieu, les municipalités des 3 faubourgs, les membres du comité de surveillance, les juges de paix du canton et leurs assesseurs; dans cet ordre et précédé d'une musique guerrière et suivi d'un peuple nombreux, le cortège s'est acheminé jusques dans le temple de la raison. Là, sur un piédestal s'élevait modestement un tombeau surmonté d'une pyramide portant cette inscription : Aux Mânes de Pelletier & de Marat. Au-dessus étoient enlacées deux couronnes de chêne. Sur le socle de la pyramide, on lisait : L'aristocratie dans sa fureur les a immolés. La pyramide étoit terminée par un bonnet de liberté. A chaque coin du piédestal étoient plantés des ifs en signe de deuil, et sur les quatre coins de la tombe étoient placés des arbrisseaux de laurier fleuri, chacun ayant pris sa place, les voûtes du temple ont retenti des sons harmonieux d'une symphonie exécutée par des amateurs parmi lesquels on voyoit l'administrateur en sautoir et le militaire en uniforme tant chacun étoit empressé de concourir à l'embellissement de cette fête, ensuite de jeunes républicains entonnèrent l'hymne des Marseillois dont le refrain guerrier fut répété avec enthousiasme. A la dernière strophe, le peuple en se découvrant et les militaires en présentant les armes rendirent leur hommage à la liberté. Le citoyen Girot, maire lut ensuite un discours dans lequel, il prouva que dans les moindres actions de leur vie, Marat et [Le] Pelletier n'avoient eu d'autre but que le bonheur du peuple, d'autres

(1) C. 289, pl. 893, p. 1.

désirs que la liberté et l'égalité. Ce récit rappelle au peuple attendri la perte qu'il a faite. Suivirent plusieurs hymnes patriotiques entremêlés de morceaux de musique et mélangés par la lecture de quelques décrets et arrêtés relatifs aux jours de repos consacrés par la loi. Enfin, le citoyen Milon, commandant au bataillon de Chaumont, prononce un discours énergique dans lequel il démontre jusqu'à l'évidence les avantages de la liberté et de la philosophie sur les prestiges enfantés par l'esclavage, le fanatisme et la superstition. Ce discours a été vivement applaudi. Pendant la cérémonie les canonniers ont fait entendre plusieurs salves d'artillerie. La fête a été terminée par l'air chéri : *Ça ira*, exécuté par l'orchestre, le cortège retourne dans le même ordre qu'il étoit venu, chacun rentre dans ses foyers méditant en silence la fermeté et l'héroïsme de Pelletier et de Marat, honorables victimes de leur amour de la liberté. »

LEFEBVRE (*ex. vice-présid.*), VICAIRE (*secrét.*),  
FOUCHÉ (*secrét.*), LANGEOIR (*secrét.*),  
MOUSSELIER (*secrét.*).

### 3

**La municipalité de Pontcroix (1) félicite la Convention sur ses heureux travaux, l'invite à rester à son poste, et lui envoie l'état des dons faits pour les défenseurs de la patrie, et les noms des citoyens qui les ont faits (2).**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

### 4

**Le maire de la commune de Compiègne adresse le procès-verbal de la fête qui a été célébrée le décadi 30 frimaire, pour la dédicace du temple de la liberté et de la raison (4).**

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Compiègne, 7 niv. II. A la Conv.] (6)

« Citoyens,

Le Conseil général de la Commune de Compiègne me donne l'agréable mission de te faire passer pour la Convention nationale la description de la fête que nous avons célébrée, décadi dernier pour la dédicace du temple de la liberté et de la Raison. Ce récit quoique simple, intéressera des cœurs amis de la liberté, parce qu'il exprime l'attachement inviolable que nous lui avons voué. S. et F. »

LULLIER (*maire*).

[Extraits des délibérations, 30 frim. II] (7)

Le 30 frimaire, dix heures du matin, le Conseil général de la commune de Compiègne, auquel s'étoit réunie la Société populaire, est partie de la Maison Commune, accompagné d'un détachement de dragons et d'un autre de l'armée révolutionnaire, et du second bataillon en entier de

(1) Pont-Croix (Finistère).

(2) P.V., XXIX, 181.

(3) B<sup>in</sup>, 23 niv. (suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXIX, 181. Mention dans M.U., XXXV, 378; C. Eg., p. 98; Ann. patr., p. 1693; J. Matin, n<sup>o</sup> 525.

(5) B<sup>in</sup>, 23 niv.

(6) (7) C 288, pl. 886, p. 34, 35.

la garde nationale compiégnaise, heureusement assemblés ce jour, pour la réception de son commandant précédé des musiciens de tous les corps militaires et s'est rendu à la ci-devant église de St Jacques ou un peuple immense, attendoit l'ouverture des portes pour participer à la cérémonie qui va être décrite.

Les portes ouvertes, le conseil général de la Commune prit séance, en face d'un autel très simple, surmonté d'un baldaquin, et d'un faisceau de piques et sur lequel se trouvoit un flambeau allumé. Au dessus, étoient écrits sur un carton, *Temple de la raison*.

Le maire est monté à la tribune : il a débité un discours analogue à la circonstance, et qui a été terminé par une dédicace solennelle de la basilique de la raison. Toute l'assemblée a pris part à la cérémonie et a annoncé par ses applaudissements que la généralité de la commune, embrassoit cette douce religion. Le maire en descendant de la tribune, a annoncé que le nouveau catéchisme des Français étant la déclaration des droits de l'homme, et leur évangile, la Constitution; que novices encore dans cette religion, on alloit commencer par le catéchisme, et que le président de la Société populaire se chargerait de cette lecture, ce qu'il a fait à l'instant, en remplaçant le maire dans la tribune.

Cette lecture finie et applaudie avec d'autant plus d'enthousiasme qu'elle avoit été précédée d'un discours très patriotique, et roulant particulièrement sur les services inappréciables que la philosophie avoit rendus à l'humanité, un membre de la même société a paru à la tribune après le président; et après un discours aussi intéressant, a fait la lecture des pertes que la commune de Compiègne avoit essayées pendant la décade précédente dans l'un et l'autre sexe.

Entre les personnes décédées, une seule a mérité l'éloge funèbre, la citoyenne Jourdain, perruquière de son état. Cet éloge prononcé avec une simplicité qui en augmentoit l'intérêt, a été universellement applaudi.

Un épisode touchant a terminé la scène : le jeune fils de la défunte, digne de sa mère, par ses vertus naissantes, a sauté au cou de l'orateur descendant de la tribune et a baigné son visage de larmes. L'orateur attendri lui-même est remonté à la tribune, accompagné de l'intéressant orphelin et lui a fait jurer de marcher sur les traces de son infortunée et vertueuse mère. Ce serment a été accompagné de celui de servir la patrie et du cri : Vive la République répété par tous les assistants.

L'assemblée inquiète jusque là du sort de cet enfant, a été soulagée en apprenant que le citoyen de Crouÿ aîné s'en étoit chargé et cet acte de bienfaisance a confirmé dans les spectateurs l'estime qu'ils avoient pour de Crouÿ.

Les différents discours ont été entremêlés d'hymnes patriotiques, parmi lesquels celle de Chénier et la Marseillaise ont produit leur effet ordinaire... l'enthousiasme du courage et de la vertu.

Le maire a terminé la séance par le serment qu'il a prononcé, au nom de la commune d'être éternellement fidèle à la raison.

Les braves militaires et musiciens ont reconduit le Conseil général en la maison commune où les membres de la Société populaire ont bien voulu l'accompagner et cette sainte cérémonie